

250. — 7 août 1911. — Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1911 (1). (Moniteur du 11 août 1911.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements pour l'exercice 1911 est fixé à la somme de deux millions huit cent un mille fr. (2,801,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances, M. M. LEVIE.)

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1911.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	375,000 »	1,064,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle	475,000 »	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente	200,000 »	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents	9,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appar- tenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le trésor.	1,000,000 »	4,737,000 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	400,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers.	100,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres indû- ment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	
Art. 10. <i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	195,000 »	
Art. 11. Déficit de comptables de l'Etat.	40,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.		2,801,000 »

251. — 7 août 1911. — Loi contenant le budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1911 (2). (Monit. du 11 août 1911.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1911 sont

évaluées respectivement à la somme de deux milliards sept cent septante millions cent treize mille cinq cent vingt-neuf francs vingt et un centimes (fr. 2,770,113,529-21), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances, M. M. LEVIE.)

(1) Session de 1910-1911.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4-XIV. — Rapport, n° 124. Séance du 31 mars 1911.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 7 et 12 juillet 1911, p. 1761, 1762 et 1847.

SENAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 78. — Rapport, n° 89. Séance du 18 juillet 1911.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 1^{er} et 2 août 1911. (Note du Moniteur.)

(2) Session de 1910-1911.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4-XVI. — Rapport, n° 138. Séance du 12 avril 1911.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 7 et 12 juillet 1911, p. 1762 à 1767, 1847 et 1848.

SENAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 79. — Rapport, n° 90. Séance du 18 juillet 1911.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 1^{er} et 2 août 1911. (Note du Moniteur.)